

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 19 octobre 2020

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille vingt-----

et le 19 octobre -----  
-----

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

13/10/2020

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

13/10/2020

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane,  
DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT  
Sébastien, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes PLOQUIN  
Cécile, M. CHARLES Eric, Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY jean-Marc,  
Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric.  
Excusée : Mme CARRERE Amandine.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien

**Objet de la Délibération**

Demande subvention association de Sauvegarde des Monuments et Sites de l'Armagnac

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association de Sauvegarde et Sites d'Armagnac d'un montant de 1 000 € afin de financer la publication de « La villa gallo-romaine de Séviac ».

Monsieur le Maire rappelle que Séviac est un site archéologique majeur, classé MH depuis 1978. Cette villa a fait l'objet d'une première publication, celle de son secteur thermal, en 1986. Les mosaïques ont été publiées en 1987. L'objectif est de publier la partie résidentielle, après plus de 30 ans de fouilles (1967-1997) et 12 ans de travail d'exploitation de ces fouilles (2007-2018).

Monsieur le Maire,

- dit que suite au COVID 19 la course landaise n'a pas eu lieu et donc la subvention de 1 000 € prévue n'a pas été versée à l'Association Sportive de la Course Landaise,
- et propose d'inscrire cette somme pour la demande ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire,

Accepte la demande de subvention de l'Association de Sauvegarde des Monuments et Sites d'Armagnac pour financer la publication de « La villa gallo-romaine de Séviac » et la proposition de Monsieur le Maire,

Dit qu'une Décision Modificative sera prise.

Fait à MONTREAL le 19 octobre 2020.

Le Maire,